

ou qui récitent quotidiennement les litanies de la T. Ste Vierge, ou qui disent le *Salve Regina* chaque matin, et le *Sub tuum* chaque soir, l'un et l'autre avec leurs versets, pour réparer les injures faites à Marie et aux Saints.

2. Le 14 et le 29, *conditions ordinaires*, pour ceux qui portent le scapulaire bleu

3. Le 17, fête de Notre-Dame des Sept Douleurs, pour les Associés du Chemin de Croix perpétuel.

4. Le même jour, pour tout fidèle moyennant les *conditions ordinaires*, et une neuvaine préparatoire qui commencera le 9. On pourrait réciter chaque jour en tout ou en partie le *Stabat*.

5. Mêmes avantages pour la neuvaine à S Michel qui commence le 21, celle aux Saints Anges, qui commence le 24, et celle du Saint Rosaire qui commence le 22.

6. Le 17, fête des Sacrés Stigmates, Absolution Générale pour les *Tertiaires*, indulgence plénière pour les *Cordigères*.

7. Le 21, *conditions ordinaires* pour ceux qui portent un objet enrichi des indulgences apostoliques.

8. Une fois par mois, moyennant les *conditions ordinaires*, une heure ou une demi heure de prière en l'honneur des Douleurs de Marie, du vendredi au dimanche matin, en plus 300 jours d'indulgence pour chaque exercice.

Une fois par mois moyennant les *conditions ordinaires* et la récitation quotidienne de 7 *Ave* et de 7 fois cette prière :

“Faites, ô Mère de douleurs, que les plaies du Sauveur se gravent dans mon cœur ! En plus 300 jours pour chaque exercice quotidien.

Une fois par mois, moyennant les *conditions ordinaires* et la récitation quotidienne de l'hymne à S. Michel. En plus 200 jours pour chaque récitation quotidienne.

Indulgences Partielles.

1. Le 17, 7 ans et 7 *quarantaines*, pour les *Tertiaires* et les *Cordigères*.

2. Le 20, le 22 et le 23 pour les *Tertiaires* indulgence de 10 ans et 10 *quarantaines*, des Stations de Rome

3. 100 jours d'indulgence à chaque récitation de l'hymne *Stabat Mater*.

4. Indulgence de 300 jours pour un grand nombre de bonnes œuvres indiquées dans la Règle par S. S. Léon XIII.